

Promotion de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest

Aller vers la consommation massive de produits locaux

APPEL
À PROJETS
2023

DATE LIMITE DE DÉPÔT
DES DOSSIERS:
MARDI 25 AVRIL 2023

Contexte

En Afrique de l'Ouest, face à la croissance rapide des villes et à une demande accrue de la part des consommateurs urbains et ruraux, les systèmes alimentaires fondés sur l'agriculture familiale renforcent déjà dans nombre d'endroits la capacité d'un pays ou d'une région à nourrir ses populations par la production locale, la transformation, la distribution, notamment au travers de circuits courts efficaces. C'est son effet amplificateur qui est à soutenir. Ainsi, les organisations paysannes et les ONG ouest-africaines doivent, avec leurs partenaires de coopération, relever un quadruple défi : garantir la disponibilité d'aliments sains, produits localement ; assurer un revenu digne aux paysannes et aux paysans, ainsi qu'aux autres acteurs des filières et des systèmes alimentaires locaux ; répondre aux exigences de gestion durable des ressources naturelles ; influencer les politiques publiques tant au niveau national qu'international.

Le programme

Le programme Promotion de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest (Pafao) est porté conjointement, depuis 2009, par la Fondation de France et le Comité français pour la solidarité internationale (CFSI). Il bénéficie d'une contribution de la Fondation JM.Bruneau, abritée à la Fondation de France, et de l'Agence française de développement (AFD). Le Réseau des organisations paysannes et de producteurs d'Afrique de l'Ouest (Roppa) est membre du comité d'orientation et de suivi. Le programme Jafowa participe au volet capitalisation du programme.

Le programme a soutenu plus de 300 initiatives depuis 2009 sur la base d'un appel à projets « général » et de 5 appels Coup de pouce (en 2015, 2016, 2017, 2020 et 2022).

Objectifs

L'objectif général du programme Pafao vise à :

- **promouvoir** des initiatives locales permettant de renforcer l'accès à une alimentation saine et de qualité, produite par une agriculture familiale ouest-africaine viable et durable et transformée dans le pays ou dans la sous-région, tout en assurant une répartition équitable de la valeur ajoutée sur les chaînes de valeur (c'est le présent appel à projets) ;
- **capitaliser** (produire de la connaissance) pour tirer des enseignements utiles au-delà des projets, pour les organisations et pour les acteurs de plaidoyer. L'enjeu est de contribuer à une documentation de la soutenabilité de ce modèle agricole et alimentaire susceptible d'interpeller les décideurs pour une prise en compte de ces enjeux dans les politiques publiques ;
- **soutenir** la construction de **stratégies de changement d'échelle** afin que les initiatives réussies ne restent pas marginales mais occupent plus d'espace économique.

Dans un contexte de compétition avec les importations, cela revient à soutenir le « consommer local », compris comme « la consommation locale et nationale des produits des agricultures familiales ouest-africaines »⁽¹⁾.

(1) https://www.roppa-afrique.org/IMG/pdf/plan_strat_roppa.pdf

En s'alliant avec le Roppa (acteur majeur de plaidoyer) et en permettant l'éligibilité des projets de plaidoyer, le programme articule une démarche plutôt économique avec des projets menés au niveau des territoires et des filières avec une démarche d'influence sur l'environnement politique et législatif au niveau national et régional afin qu'il soit plus favorable à l'agriculture familiale durable.

Les objectifs spécifiques sont :

- **améliorer** et sécuriser la production, la transformation, la conservation et la commercialisation de produits agricoles et en assurer l'accès aux consommateurs urbains et ruraux, notamment aux consommateurs pauvres ;
- **partager** entre acteurs locaux, nationaux et internationaux, les connaissances acquises à travers les actions concrètes soutenues dans le cadre du programme, et en tirer des enseignements globaux ;
- **produire** des documents et argumentaires utiles aux acteurs assurant une veille et une interpellation politique.

Quelles sont les initiatives soutenues ?

Thèmes

Le programme soutient des projets qui prennent en compte l'une **et** l'autre des deux thématiques suivantes :

- **renforcer la consommation des produits locaux de qualité issus de l'agriculture familiale durable au sein des marchés ruraux et urbains – de grande consommation ou institutionnels (c'est-à-dire promouvoir le « Consommer local »)** : Comment l'agriculture familiale durable et locale peut-elle approvisionner les marchés domestiques et nourrir les villes et les agglomérations rurales ? Comment favoriser le « consommer local » et concurrencer le « tout manger importé » ? Comment la population rurale peut-elle vivre correctement d'une activité agricole familiale ? Comment productrices et producteurs, transformatrices et transformateurs, commerçantes et commerçants, consommatrices et consommateurs peuvent-ils s'organiser, individuellement et ensemble, pour améliorer les réponses aux besoins de chacun et bénéficier d'une meilleure répartition de la valeur ajoutée ?
- **développer des pratiques d'agriculture durable/des systèmes alimentaires durables** : Comment l'agriculture familiale peut-elle s'adapter au changement climatique et se préparer aux éventuelles crises ? Comment peut-elle contribuer à la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, que ce soit dans ses phases de production, de transformation ou de commercialisation ? Comment garantir la diversification des productions ainsi que la variété et la qualité nutritionnelles des produits locaux ?

Comment développer une agriculture durable qui permette de répondre au défi de nourrir les villes et les zones rurales, aujourd'hui et à l'horizon 2050 ?

Précisions : le programme Pafao sélectionne les projets qui prennent en compte les 3 dimensions du développement durable, environnementale, économique et sociale, notamment dans une démarche agroécologique. Chaque année, environ 10 à 15 projets sont financés. Pour voir les conclusions de l'appel à projets Pafao 2022, cliquez [ici](#).

Questions de l'appel à projets 2023

L'appel 2023 cible exclusivement les initiatives qui répondent à l'une (ou plusieurs) de ces 3 questions :

- comment la mise en marché des produits locaux peut-elle être rémunératrice pour les paysannes, les paysans et les autres acteurs des filières, au-delà des marchés de niche, et vectrice d'une alimentation de qualité produite et transformée dans le pays ou la sous-région ?
- comment les produits locaux issus de l'agriculture familiale paysanne peuvent-ils accéder de façon pérenne aux marchés institutionnels ?
- comment faire des consommateurs ouest-africains et des organisations qui les représentent, des acteurs centraux de la consommation massive de produits locaux ?

Si votre projet ne répond pas de manière centrale et spécifique au moins à l'une de ces questions, il ne sera pas retenu.

Actions

Le programme apporte un appui financier à des actions ayant pour finalité de promouvoir le consommateur local et de permettre à la production d'une agriculture familiale durable l'accès aux marchés urbains et ruraux. Cette finalité peut se décliner en actions telles que (ces exemples ne sont qu'indicatifs) :

- une offre vivrière diversifiée qui trouve des débouchés sur les marchés : l'amélioration et la diversification d'une production agricole familiale durable, de sa transformation et de sa commercialisation ;
- le renforcement des organisations paysannes engagées dans des démarches améliorant l'accès de produits locaux durables aux marchés domestiques et permettant une meilleure rémunération des productrices et producteurs ainsi qu'une meilleure répartition de la valeur ajoutée, en relation avec les autres acteurs de la chaîne de valeur ;
- la structuration et le partage de la gouvernance des filières entre les différents maillons, la concertation, la contractualisation, les interprofessions ; la gouvernance pluri-acteurs des systèmes alimentaires ; le soutien aux collectivités territoriales pour la mise en place de plans alimentaires territoriaux ;

- les démarches visant à valoriser les produits locaux (démarches qualité, présentation, labellisations et certifications, communication, marketing...);
- la défense et la promotion, auprès des et par les consommateurs, de l'agriculture familiale et d'une alimentation saine, nutritive et diversifiée à partir de produits locaux, en adaptant les outils au type de consommateurs ciblés (par exemple, l'organisation de campagnes de sensibilisation, de séances de projection de film suivies de débat, la réalisation ou la traduction en langues régionales de supports de sensibilisation, qu'il s'agisse de documents ou de vidéos, le renforcement du rôle des associations de consommateurs dans les systèmes alimentaires locaux et nationaux, etc.);
- la capitalisation et la valorisation des initiatives apportant des réponses à une meilleure connexion entre agriculture familiale durable et marchés;
- le plaidoyer auprès des décideurs politiques, notamment à l'échelle nationale, en faveur de la consommation de produits locaux, bruts ou transformés, issus d'une agriculture familiale durable;
- etc.

Au sein des dossiers reçus et répondant au questionnaire de 2023, le comité d'attribution privilégiera les projets :

- dans lesquels sont prises en compte les leçons d'actions (antérieures ou en cours) réalisées sur des thèmes similaires ou sur le même territoire;
- qui s'articulent avec d'autres initiatives similaires et/ou complémentaires;
- qui s'inscrivent dans la continuité de projets déjà existants;
- dont le positionnement par rapport aux autres acteurs actifs sur les mêmes thématiques et périmètres géographiques (par exemple : organisations paysannes, plateformes nationales, organisations d'appui nationales ou étrangères, autorités locales, services de l'État, acteurs du secteur privé, associations de consommateurs, media, organisations internationales, bailleurs, etc.) est explicite.

Important :

- le Comité d'attribution du programme sélectionnera uniquement des initiatives démontrant une réelle capacité d'innovation, de changement ou de reproduction d'expérience réussie pour répondre à l'enjeu de renforcement de la consommation de produits locaux de qualité issus de l'agriculture familiale durable au sein des marchés urbains et ruraux – de grande consommation ou institutionnels. En conséquence, ne sera pas retenu, par exemple, un projet visant uniquement le renforcement de la production agricole;
- les projets visant majoritairement l'acquisition d'équipements ou d'intrants ne seront pas financés par ce programme. Par conséquent, les dépenses d'équipements et de fournitures ne doivent pas dépasser 40 % du budget total du projet.

À qui s'adresse l'appel à projets ?

Aux personnes morales sans but lucratif enregistrées depuis plus d'un an :

- aux organisations paysannes (OP) d'Afrique de l'Ouest;
- aux ONG d'appui actives dans un pays de l'Afrique de l'Ouest ou de l'Union européenne ;
- aux organismes de recherche et/ou de formation.

Important : l'appel à projets est réservé à des propositions d'actions en partenariat formalisé entre une organisation ouest-africaine et une organisation européenne (UE). L'organisation porteuse peut être ouest-africaine ou européenne (UE).

Critères de sélection

Après avoir vérifié que le projet répond bien à une ou plusieurs des 3 questions de 2023, le comité de sélection se prononcera au regard des critères suivants :

- la recevabilité administrative : dossier complet, correctement rempli et accompagné des pièces jointes demandées, fichiers bien nommés et dans les formats demandés, montant de la subvention et durée des projets, etc.;
- l'éligibilité des porteurs, des partenaires et du projet;
- la pertinence de la proposition pour tester ou renforcer des mécanismes qui visent à permettre aux produits d'une agriculture familiale durable d'accéder – tout en permettant une rémunération juste et équitable des acteurs des filières - aux marchés de grande consommation, urbains et ruraux, ou aux achats institutionnels ou qui visent à faire des consommateurs, et de leurs organisations, des acteurs à part entière de la consommation de masse de produits locaux sains;
- la qualité du projet : impact sur l'agriculture familiale et sur l'accès à l'alimentation en ville et dans les zones rurales, gestion des ressources naturelles, adaptation au changement climatique, emploi rural, gouvernance, partenariats de compétences territoriaux et internationaux, etc.;
- la prise en compte d'expériences antérieures ou de l'action d'autres acteurs sur le même sujet et/ou sur le même territoire;
- la faisabilité : adéquation du budget et du planning, cohérence entre l'objectif général, les objectifs spécifiques, les activités projetées, les résultats attendus et les indicateurs de ces mêmes résultats, cohérence du budget estimatif et du montage financier, etc.;
- la prise en compte du changement d'échelle des innovations : anticipation de la pérennisation de l'action en vue de son grandissement économique, capitalisation, diffusion et valorisation, réplique, plaidoyer, etc.

Modalités de soutien

Afin d'inciter les demandeurs à développer des partenariats diversifiés, notamment locaux, le programme Pafao ne financera pas l'intégralité d'un projet (maximum 80%). Les plans de financement mentionneront les autres partenaires financiers sollicités et/ou acquis, ainsi que la part d'autofinancement prévue.

Deux types d'initiatives seront soutenus :

- des projets courts (un an minimum), pour un montant de subvention accordé de 10 000 à 18 000 euros ;
- des projets pluriannuels (maximum trois ans), pour un montant, sur l'ensemble de la période, d'un maximum de 60 000 euros de subvention (versés par tranche annuelle au vu de l'avancement du projet).

Les projets financés peuvent être des volets bien spécifiques de programmes plus vastes, en cours ou nouveaux. Ils peuvent avoir démarré avant le dépôt du dossier mais seules les dépenses postérieures au 1^{er} janvier 2023 seront financées par le programme et présentées dans le budget joint à la demande de subvention. Les actions financées doivent démarrer avant le 31 décembre 2023.

Comment répondre ?

Merci de télécharger les lignes directrices et le dossier (fichiers Word et Excel) sur les sites :

fondationdefrance.org (rubrique *Trouver un financement*) ou cfsi.asso.fr (rubrique *Actualités*).

Le dossier, complété en français ou en anglais, est à envoyer par mail uniquement à l'adresse suivante : secr.aea@cfsi.asso.fr (fichier Word, accompagné du fichier Excel pour les budgets et des annexes demandées). L'envoi se fera en plusieurs mails dont chacun aura un poids maximum de 8 Mo. La date limite de réception du dossier par mail est fixée au mardi 25 avril 2023.

La première éligibilité administrative des dossiers sera établie par le secrétariat du programme assuré par le CFSI. Les dossiers éligibles seront ensuite instruits par un comité d'attribution.

Toute question relative à cet appel à projets, et **restée sans réponse après une lecture attentive des lignes directrices**, peut être posée par mail uniquement à : secr.aea@cfsi.asso.fr.

Contacts du programme

Gaëlle Kergraisse

Fondation de France
40 avenue Hoche - 75008 Paris - France
fondationdefrance.org

Alice Moreau

Comité Français pour la Solidarité Internationale (CFSI)
17 rue de Châteaudun - 75009 Paris - France
cfsi.asso.fr



Fondation
de
France